

Hong Kong promulguée par le Congrès national du peuple chinois en avril 1990. La Loi fondamentale accorde une autonomie considérable à la région pour la gestion de ses affaires économiques, commerciales, culturelles et politiques, et ce, pour une période de 50 ans après 1997. La Région de Hong Kong jouit de son propre système financier et formule sa propre politique monétaire et financière. Le dollar de Hong Kong continue de circuler et d'avoir cours légal. Hong Kong reste un port libre et un territoire douanier distinct. Elle peut entreprendre des relations avec des États et des organismes internationaux sur les questions concernant l'économie, l'argent et les finances, les transports maritimes, les communications, le tourisme, la culture et les sports. Sous l'appellation « Hong Kong, Chine », elle est membre de l'APEC et de l'OMC.

Les entreprises canadiennes continuent de jouir d'un excellent accès au marché de Hong Kong, et il n'existe aucun problème bilatéral en suspens à cet égard. Le gouvernement de Hong Kong continue d'élaborer ses politiques économiques, financières et budgétaires en fonction de ses propres intérêts et de sa dépendance envers le commerce. La politique d'intervention minimale du gouvernement dans l'économie continue de s'appliquer également au commerce des produits et des services, ainsi qu'à l'investissement.

Hong Kong Telecom a annoncé le 21 janvier 1998 qu'elle avait convenu avec le gouvernement de Hong Kong d'autoriser la libre concurrence dans les services téléphoniques internationaux (IDD) en échange d'un paiement comptant de 865,6 millions de dollars US (6,7 milliards de dollars HK). Les services IDD étaient le dernier domaine dans lequel Hong Kong Telecom maintenait un monopole. L'accord, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1999, fait de Hong Kong la région d'Asie la plus compétitive du point de vue des télécommunications.

INVESTISSEMENT

Des courants d'investissement importants existent entre Hong Kong et le Canada, atteignant un total de 5 milliards de dollars. Des négociations sont en cours avec le gouvernement de Hong Kong pour la conclusion d'un accord sur la promotion et la protection des investissements étrangers.

RÉPUBLIQUE DE CORÉE

Aperçu

En 1997, les exportations de produits canadiens vers la République de Corée ont atteint un total de 2,881 milliards de dollars, et les importations, de 2,821 milliards. La Corée du Sud est le troisième marché du Canada pour les exportations de marchandises dans la région Asie-Pacifique (après le Japon et la Chine) et le sixième au monde (après l'Allemagne).

En novembre 1997, la Corée du Sud a demandé une assistance financière au FMI, à la suite d'une crise déclenchée par des doutes quant à sa capacité de rembourser un volume élevé de dettes à courte échéance privées détenues par des étrangers. Cette incertitude a été aggravée par l'élection présidentielle du 18 décembre, qui a été remportée par le principal candidat de l'opposition, Kim Dae-jung. Selon l'accord conclu avec le FMI, la Corée doit réformer son secteur financier et la structure de ses entreprises, et ouvrir davantage son économie aux produits et aux investisseurs étrangers.

En janvier 1998, la Corée et ses créanciers internationaux ont convenu de refinancer 24 milliards de dollars US en dettes à court terme. Bien que cet accord stabilise les problèmes de devises de la Corée, celle-ci doit cependant faire face à une restructuration majeure de l'économie nationale. La croissance ralentira considérablement durant la période de restructuration, et la Corée devrait réduire sensiblement ses importations à court terme. Malgré cela, elle reste un marché important pour le Canada et elle devrait pouvoir ressortir encore plus vigoureuse de la crise actuelle.

Le Groupe de travail Canada-Corée pour un partenariat spécial a été mis sur pied en avril 1994; il a pour mandat de trouver des moyens d'intensifier et de renforcer les liens économiques entre les deux pays. Il doit chercher à accroître la coopération dans des domaines comme le commerce, l'investissement, l'industrie et les transferts de technologie. Un sous-comité du Groupe de travail s'occupe des questions concernant l'accès au marché. Un Comité sur la coopération industrielle et technologique a également été créé dans le but d'approfondir la coopération entre les secteurs privés des deux pays. Il concentrera d'abord son attention sur la technologie de fabrication, les nouveaux matériaux, la biotechnologie, l'environnement, l'énergie et les télécommunications.